

AFFAIRE N° 6

DEMANDES de secours d'études formulées par M. DIJOUX Emery et Mmes BIENVENU Serge et LONGIN Raoul

Le Maire donne lecture de la lettre de M. DIJOUX Emery, Cantonnier Municipal à St-François.

St-François, le 16 août 1959

DIJOUX Emery, cantonnier Municipal à St-François

à Monsieur le Maire de Saint-Denis
S/c de Monsieur l'Adjoint Spécial de St-François

OBJET: Demande de bourse

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une bourse municipale en faveur de ma fille Marie-Claire élève au Lycée Juliette Dodu, pour l'année scolaire 1959 - 60.

Boursière départementale en sixième Marie Claire a échoué à l'examen des bourses en cinquième. Elle a pu poursuivre ses études jusqu'à ce jour et arriver en quatrième grâce à son frère qui, Maître à Leconte de Lisle lui payait sa pension à St-Denis.

Mais en Septembre prochain, mon fils est obligé d'aller poursuivre ses études en Métropole, de sorte que ma fille qui est admise en troisième avec une moyenne honorable, sera totalement à ma charge.

En espérant, Monsieur le Maire, une réponse favorable à ma requête, vu mes maigres ressources d'une part et ma nombreuse famille d'autre part, je vous prie d'agréer, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes salutations bien respectueuses./.

Signé: E. DIJOUX.

Le MAIRE. - Du rapport de police il résulte que M. DIJOUX qui est père de 9 enfants en a encore 6 à sa charge. Confidentiellement, je peux vous dire que le rapport de police est bon et je crois que nous pouvons lui attribuer le secours d'études qui est demandé, *9720 frs pour l'année scolaire 1959-1960.*
Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE: Si ce rapport est bon les deux autres le sont beaucoup moins. Il s'agit de la demande de Madame BIENVENU Serge pour un enfant recueilli et ~~écclésiastique~~.

Le rapport de police qui est confidentiel, est défavorable. Il signale que le père de l'enfant réside à la Rivière St-Louis et ne participe nullement à son entretien.

Je propose le rejet.

M. GIGANT. - Monsieur le Maire, je ne suis pas tout à fait de votre avis. Si le père se désintéresse, il me semble que nous devons, si possible, l'aider. ./...

LE MAIRE. - Il est tout de même tenu à pension alimentaire. Ce n'est pas à la Commune à se substituer à quelqu'un qui ne fait pas son devoir.

Après divers échanges de vues, la demande formulée par Mme Serge BIENVENU, mise aux voix est rejetée à la majorité.

LE MAIRE. - Un dernier cas. Il s'agit d'un ménage du Brésil que nous connaissons bien, qui a sept enfants dont cinq à charge. Le rapport est défavorable.

Je mets aux voix la demande formulée par Mme LONGIN Raoul.

Après échange de vue la demande est adoptée à la majorité,

soit 9-720 fr pour l'année scolaire 1959-1960.